



Mairie
St BAUZILLE DE LA SYLVE 34230

L'an deux mil seize, le mardi 10 mai à 18h, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Bauzille de la Sylve s'est réuni en séance ordinaire en son lieu habituel sous la présidence de Monsieur le Maire, Grégory BRO.

Présents : Grégory BRO, Ascencio FERNANDEZ, Patrice COSTE, Antoine FERNANDEZ, Catherine MARTINEZ, André VEYRAT, Agnès PEREZ, Pascal THEVENIAUD, Marcel LAUTIER, Jean-Marc LACOMBE-BONNIOL, Marie-Odile ANTIGNAC.

Absents excusés : Ondine VIGIER, Marie PRATS.

Marie PRATS a donné procuration à Jean-Marc LACOMBE-BONNIOL.

Madame Catherine MARTINEZ est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du précédent procès-verbal qui est approuvé à l'unanimité.

Réagencement des statuts de la CCVH :

Monsieur le Maire explique aux conseillers que la Communauté de Communes a peu à peu élargi son champ de compétences et ses domaines d'action. La rédaction actuelle des statuts de la CCVH est obsolète et ne reflète plus la réalité des missions effectivement exercées. Il apparaît nécessaire d'engager une procédure de modification statutaire consistant à affiner et à réorganiser textuellement les compétences de la communauté de communes.

Celle-ci demande donc aux communes membres de se prononcer sur les statuts réagencés en projet dans leurs dispositions relatives aux compétences de l'établissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 12 voix pour et 1 contre, décide d'adopter le réagencement des statuts de la CCVH.

Transfert de compétences à Hérault Energies :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'Hérault Energies peut exercer la compétence « Investissement Eclairage Public » pour les communes qui choisissent de lui transférer cette compétence.

Hérault Energies se chargera alors de monter les dossiers, de demander les subventions.

Ce transfert prend effet à la date prévue par délibérations concordantes de la collectivité et du Comité Syndical. Elle engage la commune pour une première période incompressible de 5 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, opte pour ce transfert de compétence à Hérault Energies.

Etude hydraulique pour St bauzille et Popian :

Monsieur le Maire explique aux conseillers qu'après les inondations de 2014, il serait souhaitable d'engager une étude sur l'ensemble de la commune afin d'établir un schéma directeur et un zonage d'assainissement du pluvial. Ce projet constitue un élément essentiel pour pouvoir engager des actions destinées à maîtriser les eaux de ruissellement. Un premier devis avait été demandé pour la seule commune de St bauzille, mais après réflexion, il conviendrait de mener cette étude en concertation avec la commune de Popian située en aval de notre commune. Cette étude très complète va également nous aider dans l'élaboration du PLU. Monsieur le Maire estime qu'il serait souhaitable de constituer une commission extra-municipale qui serait composée d'élus et d'habitants qui, de par leurs expériences professionnelles peuvent nous apporter leurs connaissances.

Participation pour la mutuelle des agents :

Monsieur le Maire souhaite que la collectivité participe au financement de la mutuelle de nos agents. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'un montant de 50€ mensuels pour un plein temps et de 25€ mensuels pour un mi-temps.

Approbation du règlement du PLU :

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Veyrat qui résume le règlement du PLU suite à la réunion de la commission qui en a délibéré après lecture en date du 04 mai 2016. L'ensemble des pièces étant transmises par l'architecte urbaniste Mr Bonnet, le Conseil a pu délibéré et a approuvé à l'unanimité le dossier.

Après quoi, Monsieur le Maire prononce l'arrêt du document d'urbanisme.

Point travaux (Ad'Ap) :

La commune doit mettre ses bâtiments et lieux publics aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Ces travaux, estimés à 100 000 € environ, seront étalés sur 3 ans à compter de 2016. Après avoir voté le calendrier prévisionnel des travaux, le dossier sera transmis à la DDTM.

Décisions modificatives :

La perception nous demande de réaffecter une somme que nous avons volontairement mis en réserve. Pour cela, des décisions modificatives sont nécessaires pour affecter cette somme sur les différents articles. Adopté à l'unanimité.

Proposition achat terrain aux Chenevières :

Un achat de terrain aux Chenevières a été proposé à la commune. A l'unanimité, le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite, estimant le montant beaucoup trop élevé.

Questions diverses :

Nouveaux horaires d'ouverture de la mairie :

A compter du 23 mai 2016, l'amplitude d'ouverture au public est élargie, afin de mieux répondre aux attentes des administrés :

Lundi :	10h00 à 12h00	et	de 15h00 à 18h00.
Mardi, mercredi et jeudi :	10h00 à 12h00	et	de 15h30 à 18h30.
Vendredi :	10h00 à 12h00		*****

Départ d'un agent :

Madame Frédérique Salin démissionne de son poste à compter du 31 mai 2016. En effet, la commune de Puéchabon lui a proposé un travail de secrétariat, en complément de ses fonctions à l'Agence Postale de Puéchabon.

Nettoyage de l'Aurette :

Après les inondations de 2014, le canal de l'Aurette est très encombré de terre et de limon favorisant la pousse de végétaux. Afin de le nettoyer, un devis a été demandé à l'entreprise Cambon. Après validation du Conseil Municipal, les travaux pourront commencer après obtention de l'avis favorable de la Police de l'Eau.

La séance est levée à 21h

Le Maire
Grégory BRO

La secrétaire de séance
Catherine MARTINEZ